

Honoraires

_		
Honoraires de transaction		
TRANSACTION	HONORAIRES TTC*	
⇒ Jusqu'à 40 000 €	3 000 €	vendeur
⇔ De 40 001 € à 200 000 €	7 %	vendeur
⇔ De 200 001 € à 550 000 €	6 %	vendeur
⇔ Au-dessus de 550 001 €	5%	vendeur
⇔ Au-dessus de 20km autour du siège	+1% sur les pourcentages appliqués	vendeur
	ci-dessus	
Honoraires de location		
Honoraires de location		
LOCATION	HONORAIRES TTC*	
Locaux d'habitation nus ou meublés		
(soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)		
- Entremise et négociation	1% du loyer annuel	bailleur
- Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du	6% du loyer annuel	bailleur
bail**	6% du loyer annuel	locataire
- Etat des lieux location**	2€/M2 (vide) 3€/M2 (meublé)	bailleur
	2€/M2 (vide) 3€/M2 (meublé)	locataire
 Renouvellement de bail vide ou meublé** 	300€	bailleur
D/:1	0€	locataire
- Résidence secondaire	6% du loyer annuel	bailleur
	6% du loyer annuel	locataire
Locaux de droit commun	100/ 1 1	locataire
- Négociation (rédaction et état des lieux d'entrée inclus)	10% du loyer annuel	
- Etat des lieux (sans négociation)	300.00€	
- Rédaction de bail (sans négociation) Locaux commerciaux	300.00€	loogt::::
	199/ du lover approd	locataire
- Négociation (rédaction et état des lieux d'entrée inclus)	18% du loyer annuel	
Etat des lieux (sans négociation)Rédaction de bail, renouvellement (sans négociation)	300.00€ 500.00€	
Locaux professionnels	500.00€	locatairo
•	15% du lover appuel	locataire
- Négociation (rédaction et état des lieux d'entrée inclus)	15% du loyer annuel 300.00€	
- Etat des lieux (sans négociation)		
- Rédaction de bail (sans négociation)	500.00€	loogt::::
Autres locaux (garage, entrepôt)	10% du loyer annuel	locataire
Prestations particulières (expertises et consultations, vacations)	70.00€/Heure	

^{*} TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

HONORAIRES POUR TOUT MANDAT SIGNE A COMPTER DU 01/06/2019



^{**} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.



Honoraires

Honoraires de gestion		
PRESTATIONS PRINCIPALES	HONORAIRES TTC*	
Locaux d'habitation vides, meublés ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	8% des sommes encaissées	bailleur
Locaux meublés (Rce secondaire)	8% des sommes encaissées	bailleur
Locaux commerciaux	8% des sommes encaissées	bailleur
Locaux professionnels	8% des sommes encaissées	bailleur
Garages, entrepôts	8% des sommes encaissées	bailleur
Immeubles entiers	7% des sommes encaissées	bailleur
Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2.50% du quittancement	bailleur
Assurance Propriétaire non occupant	78.60€/lot/an	bailleur
Prestations particulières (frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance, déclarations de revenus fonciers, gestion pour travaux)	Sur demande et devis	bailleur

^{*} TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

HONORAIRES POUR TOUT MANDAT SIGNE A COMPTER DU 01/06/2019



^{**} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.